Image not found or type unknown

démission, nouveaux travail trpuvé, mais accident de moto...

Par **franciscow**, le **06/08/2012** à **21:05**

Bonjour tout le monde.
Je suis désemparé car je ne trouve pas la réponse à ma question, à droite ou à gauche. voila mon cas:

J'ai démissionné de mon travail le 7 mai dernier. Mon préavis se termine donc demain. J'ai déja trouvé un nouvel emploi sauf qu'entre temps, j'ai eu un accident de moto. J'ai la clavicule et l'omoplate gauche cassé, et ne peux pas bosser. Je suis cadre au syntec avec plus d'un an d'anienneté. Mon nouvel employeur me propose un contrat au 10 septembre vu que mon arrêt se termine le 9 septembre. Ma question est la suivante:

Est ce qu'étant en arrêt maladie, je percevrais un revenu de la mutuelle ou de la sécu même lorsque mon préavis sera terminé? Autrement, je n'aurais aucun revenu entre le 7 aout et le 9 septembre...
Que faire???

Merci pour vos réponses!

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **23:16**

Bonjour,
La sécurité Sociale continuera à vous indemniser mais pour la prévoyance si c'est celle de l'entreprise, cela dépend des garanties...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés